

avoir entendu divers orateurs, parmi lesquels MM. Tupinier, rapporteur, Dufaure, G. de Beaumont, etc., prononça l'annulation de l'élection « à la presque unanimité », dit le *Moniteur*, qui ajoute, dans son compte-rendu officiel : « L'agitation prolongée qui suit la décision de la Chambre l'empêche de reprendre immédiatement la discussion du projet d'adresse. M. le président est impuissant à rétablir le silence. » Les électeurs de Louviers, convoqués à nouveau, donnèrent, pour la seconde fois, le 24 février 1844, à M. Laffitte, 340 voix de majorité contre 141 à M. Auzoux. La Chambre cassa encore l'élection. Une troisième fois, M. Laffitte fut réélu, le 13 avril, avec 342 voix (405 votants, 741 inscrits), et, après avoir subi une nouvelle invalidation, fut confirmé dans son mandat, le 25 mai, par 345 voix (370 votants, 741 inscrits). Une quatrième invalidation fut suivie d'une cinquième élection, le 6 juillet, par 331 voix (341 votants, 741 inscrits). Enfin, désespérant de se faire admettre par ses collègues après ces échecs successifs, M. Ch. Laffitte comprit la nécessité de déchirer l'engagement qu'il avait pris relativement à l'embranchement promis. Il put alors siéger au Palais-Bourbon, où il opina, avec la majorité conservatrice, pour l'indemnité Pritchard, contre la proposition relative aux députés fonctionnaires et contre toutes les motions de l'opposition. Réélu, le 1^{er} août 1846, avec 341 voix (673 votants, 741 inscrits), contre 326 à M. Defontenay, M. Ch. Laffitte soutint jusqu'au bout la politique de Guizot, et reentra en 1848 dans la vie privée.

LAFFITTE (CHARLES-FRANÇOIS), député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Nérac (Lot-et-Garonne) le 13 novembre 1798, mort à Nérac le 22 mai 1880, conseiller général, chevalier de la Légion d'honneur, fut procureur du roi, puis procureur de la République à Nérac, donna sa démission au mois de février 1851, et adhéra à la politique du prince-président; candidat officiel au Corps législatif dans la 2^e circonscription de Lot-et-Garonne, le 29 février 1852, il fut élu député par 20,060 voix (26,297 votants, 35,467 inscrits), contre 1,099 voix au candidat de l'opposition, M. de Luppé, ancien représentant, et fut réélu, le 22 juin 1857, par 22,306 voix (23,638 votants, 34,496 inscrits), contre 1,243 à M. Dutilh. Il siégea dans la majorité dynastique et ne se représenta pas aux élections de 1863.

LAFFITTE DE LAJOANNENQUE (LOUIS-CHARLES-LÉON-GUSTAVE), député de 1876 à 1885, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 26 février 1824, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Il était vice-président du conseil général du département et avait rempli pendant plusieurs années les fonctions de maire d'Astaffort (où il possède de vastes vignobles), et de président du comice agricole, lorsqu'il se présenta, sans succès, comme candidat républicain, aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876 dans Lot-et-Garonne: il y obtint 165 voix sur 392 votants. Mais les élections du 20 février suivant le firent entrer à la Chambre des députés comme républicain conservateur: élu, dans l'arrondissement d'Agen, avec 10,452 voix (19,443 votants, 24,391 inscrits), contre 7,315 à M. Dollfus, et 1,583 à M. Casenove de Pradine, M. Laffitte de Lajoannenque alla siéger à la gauche républicaine, et fut des 363. Aux élections du 14 octobre 1877, qui suivirent la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, il obtint sa réélection par 11,455 voix (20,271 votants, 24,378 inscrits), contre 8,683 à M. de Châteaurenard, con-

seiller d'Etat, candidat officiel et légitimiste; il reprit son siège dans la majorité, soutint le ministère Dufaure et vota pour l'article 7, contre l'amnistie plénière, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Réélu, le 21 août 1881, avec 11,343 voix (17,575 votants, 24,236 inscrits), contre 5,907 à M. de Groussou, il continua de s'associer aux actes de la politique opportuniste, et vota pour les ministères Gambetta et Ferry, contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, etc. M. Laffitte de Lajoannenque, après s'être porté en vain à l'élection sénatoriale partielle qui eut lieu dans le département de Lot-et-Garonne le 25 janvier 1885, ne s'est pas représenté aux élections législatives du 4 octobre suivant.

LAFFON (MARIE-ETIENNE-CHARLES-RENÉ), député de 1887 à 1889, né à Sedan (Ardennes) le 16 août 1847, étudia le droit, se fit recevoir avocat, et fut inscrit au barreau de Paris. Il entra dans l'administration, en 1877, comme secrétaire général de l'Oise, passa avec le même titre en Seine-et-Oise, puis fut nommé sous-préfet de Meaux, préfet de l'Yonne et de Saône-et-Loire. Mis en disponibilité, en octobre 1884, par M. Waldeck-Rousseau, il obtint de M. Sarrien, devenu ministre de l'Intérieur, le poste de directeur du personnel au ministère de l'Intérieur (6 juin 1886), et devint directeur des affaires départementales et communales sous M. Goblet. Le 4 octobre 1885, M. René Laffon avait été pour la première fois candidat à la députation dans le département de l'Yonne: porté sur une liste radicale dissidente, il avait obtenu 18,990 voix sur 86,690 votants. Après la mort de M. Paul Bert, il brigua sa succession parlementaire auprès des électeurs du même département, à l'élection partielle du 23 janvier 1887, toujours comme candidat radical. Rappelant sa tentative précédente, M. René Laffon déclarait aux électeurs qu'il se représentait devant eux avec le même programme: « Aujourd'hui comme alors, disais-je, je veux: la revision de la Constitution dans le sens de la souveraineté absolue du suffrage universel, seule source légitime du pouvoir; le service militaire réduit à trois ans égal pour tous; la suppression des exemptions et des privilèges, notamment en ce qui touche les séminaristes; la refonte de notre organisation financière dans un sens plus démocratique, l'équilibre du budget obtenu par le sévère contrôle des dépenses publiques et l'adoption d'un système d'impôts qui assure une répartition plus équitable des charges publiques en dégrèvant le travail pour porter principalement sur le capital réalisé; la séparation des Eglises et de l'Etat entraînant la suppression du budget des cultes et l'établissement pour toutes les opinions religieuses d'un régime de liberté loyalement pratiqué, sous la réserve des garanties que l'Etat ne saurait abandonner sans abdiquer. Toutes ces réformes sont mûres: elles doivent être immédiatement abordées... » M. R. Laffon terminait en se prononçant contre la « politique d'aventures et de conquêtes lointaines », et en indiquant une série de réformes économiques dont il se déclarait partisan. Son concurrent opportuniste, M. Richard, conseiller municipal d'Auxerre, se recommandait du nom et du programme de Paul Bert: il repoussait la séparation immédiate de l'Eglise et de l'Etat. M. René Laffon fut élu député de l'Yonne par 34,264 voix (68,680 votants, 109,023 inscrits), contre 28,931 à M. Ri-

chard. Il siégea à la gauche radicale, défendit en vain le ministère Goblet, parla sur l'enseignement, sur la crise ouvrière, demanda, à l'occasion des désordres constatés à Cîteaux, la suppression immédiate des congrégations religieuses d'hommes, déposa un projet contre les menées plébiscitaires du parti boulangiste, et fit une proposition portant interdiction des candidatures multiples (20 février 1889). Il vota contre les ministères opportunistes, appuya le ministère Floquet, et se prononça en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il était absent par congé lors du scrutin sur les poursuites contre le général Boulanger.

LAFFON DE LADÉBAT (ANDRÉ-DANIEL), député en 1791 et au Conseil des Anciens, né à Bordeaux (Gironde) le 30 novembre 1746, mort à Paris le 14 octobre 1829, d'une famille protestante, était le fils de Jacques-Alexandre Laffon, écuyer, riche armateur de Bordeaux, anobli par Louis XV en 1773 pour services rendus au commerce, et de dame N. Boucherie. André-Daniel voyagea, termina ses études à l'Université de Franeker (Hollande), passa par l'Angleterre, revint à Bordeaux dans la maison de son père, et se maria en 1775. Un des fondateurs de l'académie de peinture de Bordeaux, membre de l'académie des sciences et arts de cette ville, il s'occupait du défrichement des Landes, quand la Révolution éclata. Il fit partie de l'assemblée de la noblesse de Guyenne, y parla contre le mandat impératif, vint à Paris réclamer vainement de nouvelles élections, et, à son retour, fut nommé membre du directoire exécutif de la Gironde (1790). Le 31 août 1791, ce département l'élut député à l'Assemblée législative, le 5 sur 12, par 235 voix sur 465 votants. Il siégea parmi les modérés, présida le comité des finances, fit voter (18 février 1792) des fonds (1.469,478 livres 11 sols 10 deniers) pour l'achèvement du Panthéon, fit décréter (6 mars) le paiement des frais de construction de plusieurs églises de Paris, obtint (19 mars) la réduction de 150,000 à 100,000 livres du traitement du ministre des Affaires étrangères, et de 100,000 à 70,000 livres du traitement des autres ministres; se rendit, le 20 juin, aux Tuileries pour protéger la famille royale; proposa, sans succès, le 22, d'augmenter le traitement des employés des ministères, et notamment ceux des premiers commis des bureaux de 8,000 à 12,000 livres; fut élu (23 juillet) président de l'Assemblée, et occupa le fauteuil jusqu'au 8 août. Après la session, il rentra dans la vie privée. En décembre 1792, il fut arrêté comme ayant reçu de l'argent du roi, fut reconnu innocent, et nommé directeur de la caisse d'escompte, dont il surveilla la liquidation. Suspect sous la Terreur, il fut arrêté de nouveau, enfermé aux Carmes, puis relâché grâce aux instantes démarches de sa femme. Le 25 vendémiaire an IV, le département de la Gironde l'envoya siéger au Conseil des Anciens par 212 voix sur 403 votants. Il continua à s'occuper des questions de finances, appuya (5 ventôse) le projet d'établissement d'une banque, fut nommé (1^{er} prairial an V) secrétaire du Conseil, puis président (1^{er} fructidor); il le présidait encore la veille du coup d'Etat du 18, et, le lendemain, il convoqua plusieurs de ses collègues pour aviser aux moyens

de résister au coup de force exécuté pendant la nuit. Il fut arraché du fauteuil, se retira chez lui, vit sa maison envahie et fut conduit au Temple. Le lendemain (19 fructidor), il fut inscrit sur la liste des déportés et désigné pour Sinnamary. Transporté à Rochefort, il fut embarqué sur la *Vaillante*: en route, son fils ayant essayé d'approcher sur une chaloupe pour l'embrasser, fut durement repoussé. Arrivé à destination, il étudia les ressources de la Guyane, consigna ses observations dans de curieux rapports, et, voyant périr autour de lui ses compagnons d'exil, s'évada avec dix-sept autres; le bruit de sa mort courut alors en France et sa famille prit le deuil. Le 8 fructidor an VII, le Directoire autorisa les proscrits à résider à l'île d'Oléron: les deux seuls survivants, Barbé-Marbois et lui, en profitèrent; en arrivant au château d'Oléron, ils apprirent qu'ils étaient libres, grâce au coup d'Etat de brumaire. Elu candidat au Sénat conservateur par plusieurs départements, Laffon de Ladébat n'y fut jamais admis. Ayan réuni quelques débris de sa fortune, il s'occupa d'œuvres philanthropiques, devint, sous la Restauration, l'un des fondateurs (1813) et vice-président de la Société bibliographique protestante française, l'un des administrateurs de l'Institution des jeunes aveugles, membre du Consistoire de l'église réformée (1820), et président de la Société protestante de prévoyance et de secours mutuels (1825). On a de lui de nombreux *Discours* et *Rapports* sur des matières financières et économiques; il collabora (1819-1827) à la *Revue encyclopédique*, et a laissé en manuscrit un *Journal de sa déportation*, et un ouvrage sur la *Guyane française*. Une intéressante correspondance des frères Faucher avec Laffon de Ladébat a été récemment publiée.

LAFITTE (JUSTIN, BARON), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1831 à 1832, né à Saurat (Ariège) le 4 janvier 1772, mort à Paris le 27 août 1832, s'engagea comme simple soldat au 10^e régiment de dragons le 8 septembre 1789, et passa peu après sous-lieutenant au 1^{er} bataillon de l'Ariège, avec lequel il fit la campagne de 1792; nommé capitaine adjudant-major le 13 mars 1793, il fut envoyé à l'armée d'Italie, fut grièvement blessé à Rivoli et fait prisonnier par les Autrichiens. Après quelques mois de captivité, il revint en France, reçut l'ordre de rallier Toulon pour y faire partie de l'armée d'Orient, assista à la bataille des Pyramides, et faillit être tué d'un coup de lance devant Ramanieh; à son retour, il fut employé à l'armée de l'Ouest, sur les côtes de Bretagne. Chef d'escadron au 1^{er} dragons, il fit la campagne de l'an IX en Italie, se distingua à Marengo, et passa commandant au 12^e dragons en l'an X. Promu major le 8 brumaire an XII, commandeur de la Légion d'honneur le 15 prairial de la même année, il fit partie en l'an XIII de l'armée des côtes de l'Océan, rejoignit la grande armée en 1806, fut nommé colonel le 20 septembre, suivit les campagnes de Frusse et de Pologne, et, pour sa belle conduite à Eylau, fut promu officier de la Légion d'honneur (14 mai 1807). En Espagne en 1808, il fit les campagnes de Portugal, fut créé baron de l'Empire le 9 mars 1810, et prit part à la campagne de Russie. Général de brigade le 6 janvier 1813, commandeur de la Légion d'honneur le 18 juin de la même année, il reçut, en 1814, le commandement des troupes des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège et de la Haute-Garonne. Louis XVIII

le confirma dans ses fonctions de commandant de l'Ariège et le nomma chevalier de Saint-Louis le 11 octobre 1814. Le 14 mai 1815, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le collège de département de l'Ariège, avec 51 voix sur 52 votants. La seconde Restauration le mit en non-activité (18 juillet 1815), et le retraits comme maréchal-de-camp le 24 mars 1824. Après les événements de juillet, il fut remis en activité (29 août 1830), reçut le commandement du département de l'Ariège, fut placé de nouveau en disponibilité en 1831, et, le 5 juillet suivant, fut élu député du 2^e collège de l'Ariège (Foix), par 95 voix (150 votants, 178 inscrits), contre 48 à M. de Saintenac. Il siégea dans la majorité, mourut au mois d'août de l'année suivante, et fut remplacé, le 10 octobre 1832, par M. Anglade.

LAFIZE (GEORGES-CHARLES-CAMILLE), représentant en 1848 et en 1871, né à Nancy (Meurthe) le 19 février 1793, mort à Nancy le 4 janvier 1880, avocat à Nancy, devint bâtonnier de l'ordre. Partisan de la monarchie de juillet, il se rangea bientôt dans l'opposition libérale, et, à la révolution de février 1848, fut mis, à Nancy, à la tête de la commission provisoire chargée d'organiser le nouveau régime. Le 23 avril suivant, il fut élu représentant de la Meurthe à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 11, par 88,857 voix (100,120 votants). Il prit place à gauche, fit partie du comité de législation, appuya la politique du général Cavaignac, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Rateau, contre l'interdiction des clubs. Adversaire du prince-président et de sa politique, il fut arrêté en 1852 et interné à Metz. Remis en liberté peu de temps après, il rentra au barreau sans cesser de faire une sourde opposition à l'Empire. Aux élections du 8 février 1871, les électeurs de la Meurthe l'éluèrent représentant à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 8, par 53,569 voix (83,223 votants, 120,231 inscrits). Il siégea à gauche et vota pour l'amendement Barthe, pour le retour à Paris, pour la dissolution, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles, contre les préliminaires de paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre le 24 mai, contre la démission de Thiers, contre la prorogation des pouvoirs du Maréchal, contre l'état de siège, contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie. M. Lafize n'a pas fait partie d'autres assemblées.

LAFON (PIERRE), représentant du peuple en 1849, né à Gramat (Lot) le 12 avril 1806, étudia la médecine et se fit recevoir docteur. Conseiller général du Lot, il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de ce département à l'Assemblée législative, le 5^e sur 6, par 30,154 voix (65,958 votants, 90,046 inscrits). D'opinions nettement démocratiques, il siégea à la Montagne, vota contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, contre la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, etc., et fit partie, avec MM. Martin Nadaud, Greppo et autres, à la fin de la législature, du petit groupe qui se sépara de la Montagne avec un programme plus accentué. Le coup d'Etat de 1851 le rendit à la vie privée.

LAFON-BLANIAC (GUILLAUME-JOSEPH-NICOLAS), député de 1827 à 1833, né à Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne) le 25 juillet 1773, mort à Vico (Corse) le 23 septembre 1833, était sous-lieutenant de cavalerie, en 1792, à l'armée du Nord. Blessé à Furnes, il fut envoyé à l'armée des Pyrénées, puis à l'armée d'Italie, prit part à l'expédition d'Egypte, reçut une grave blessure à Damanhour, et se signala lors de la révolte d'Alexandrie. Menou, qui commanda l'armée d'occupation après le départ de Bonaparte et après l'assassinat de Kléber, le tenait en grande estime, et lui confia le commandement d'un régiment de dragons (au IX^e). Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XIII), officier (25 prairial), il prit part aux campagnes de 1805 et 1806, devint général de brigade le 12 septembre 1806, puis écuyer du roi Joseph, et coopéra à la conquête du royaume de Naples, à la suite de ce prince, qu'il accompagna ensuite en Espagne en qualité d'aide-de-camp. Général de division le 8 juin 1808, gouverneur de Madrid, il assista à la bataille de Vittoria (21 juin 1813), où il fut blessé. Il reçut ensuite le commandement de la cavalerie de l'armée d'Italie, charge qu'il n'abandonna qu'après l'abdication de l'empereur. Chevalier de Saint-Louis (10 décembre 1814), il resta sans emploi durant les Cent-Jours, et n'en fut pas moins tenu à l'écart par la seconde Restauration. Il voulut tenter la fortune politique, mais il échoua, le 1^{er} octobre 1821, comme candidat à la députation, dans le 3^e arrondissement électoral de Lot-et-Garonne (Villeneuve-d'Agen), avec 157 voix contre 191 à l'élu M. Becays de la Caussade. Il fut plus heureux le 17 novembre 1827, et fut élu, dans le même arrondissement, par 150 voix (272 votants, 480 inscrits). Il siégea dans l'opposition libérale, fut des 221, et fut réélu, le 23 juin 1830, par 167 voix sur 316 votants. Il contribua à l'établissement de la monarchie de juillet, qui le remit en activité et lui confia le commandement de la 17^e division militaire. Réélu député, le 5 juillet 1831, par 354 voix sur 421 votants, il mourut au cours de la législature (septembre 1833), et fut remplacé à la Chambre, le 7 novembre suivant, par M. de Lacuée-Saint-Just.

LAFON DE BEAULIEU (PIERRE-RAYMOND), membre de la Convention, né à Beaulieu (Corrèze) le 18 août 1744, mort à Beaulieu le 14 août 1823, avocat, administrateur du département, fut élu, le 6 septembre 1792, premier député suppléant de la Corrèze à la Convention « à la pluralité des voix ». Admis à siéger le 9 janvier 1793, en remplacement de Germignac, décédé, il ne prit aucune part au jugement de Louis XVI, et le *Moniteur* ne contient à cet égard que cette simple mention : « Lafon : point de voix. » Sa carrière parlementaire n'a pas laissé d'autres traces.

LAFON DE CAVAIGNAC (ANDRÉ-JACQUES-ELISABETH, BARON), député de 1821 à 1831, né à Layrac (Lot-et-Garonne) le 21 février 1779, mort le 30 décembre 1844, fit sa carrière dans les armées du premier Empire, et adhéra avec enthousiasme à la Restauration qui le fit commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, maréchal-de-camp et commandant de l'artillerie de la garde royale. Le 1^{er} octobre 1821, il fut élu député du 1^{er} arrondissement électoral du Lot-et-Garonne (Agen), par 242 voix (454 votants, 637 inscrits); il siégea dans la majorité ministérielle, parla souvent sur les questions militaires « d'une voix grêle et chevrotante », dit un biographe, et fut réélu

successivement : le 25 février 1824, par 362 voix (503 votants, 599 inscrits); le 24 novembre 1827, au collège de département du Lot-et-Garonne, par 113 voix (209 votants, 308 inscrits); le 3 juillet 1830, par 160 voix (276 votants, 324 inscrits). Son dévouement ministériel ne se démentit pas un instant. Il eut avec le général Semélé (*V. ce nom*), son collègue à la Chambre, un duel provoqué à la séance du 28 mars 1822, dans la discussion du budget, par ces paroles du général Lafon : « Rien n'est plus déplacé que l'éloge de l'assassin du duc d'Enghien sous les voûtes de ce palais, patrimoine des Condé; » il avait aussi parlé « des esprits orgueilleux qui ne veulent reconnaître aucun droit à la clémence royale ». Le général Semélé s'écria : « Vous insultez des gens qui valent mieux que vous; vous êtes un être vil, c'est moi qui vous le dis. » Un duel au pistolet eut lieu le 31 mars; chacun des combattants tira trois balles sans résultat. Grand-officier de la Légion d'honneur (8 juin 1825), M. Lafon fut admis à la retraite comme maréchal-de-camp le 27 octobre 1831.

LAFON DE CAYX (JEAN-JOSEPH), député au Corps législatif de 1852 à 1853, né à Montgey (Lot) le 5 juillet 1778, mort au château de Cayx (Lot) le 17 novembre 1853, appartenant à l'administration et fut notamment sous-préfet de Castres et préfet du Tarn. Admis à la retraite à ce dernier titre, il fut élu, le 29 février 1852, comme candidat officiel, député de la 1^{re} circonscription du Lot au Corps législatif, par 29,713 voix (29,831 votants, 42,732 inscrits). M. Lafon de Cayx appartenait à la majorité. Décédé en novembre 1853, il eut pour successeur, le 5 février 1854, le prince Joachim Murat.

LAFON DE FONGAUFIER (JEAN-BAPTISTE-ADRIEN), représentant en 1871, né à Sagelat (Dordogne) le 21 août 1822, lieutenant de vaisseau en retraite, avait longtemps servi au Sénégal où il avait conservé des relations. Le 3 avril 1871, il fut élu représentant du Sénégal à l'Assemblée nationale, par 1,186 voix (1,980 votants, 4,277 inscrits). Il se fit inscrire à l'Union républicaine, fut membre de diverses commissions, et vota pour l'amendement Barthe, pour le retour à Paris, pour la dissolution, pour la proposition du centre gauche, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles, contre le 24 mai, contre la démission de Thiers, contre la prorogation des pouvoirs du Maréchal, contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie. Conseiller général du canton de Belvès (Dordogne) depuis le 8 octobre 1871, il n'a pas fait partie d'autres assemblées.

LAFOND (ANTOINE-NARCISSE), député de 1831 à 1846, pair de France, né à Paris le 1^{er} décembre 1793, mort à Paris le 29 décembre 1866, « fils d'Etienne Lafond, marchand de vins, et de Louise Lafond, » fut négociant à Paris, comme son père, devint juge au tribunal de commerce de la Seine et acquit une certaine réputation dans le monde de l'opposition libérale, par l'indépendance qu'il montra (juillet 1830), en condamnant, en dépit des Ordonnances, l'imprimeur du *Courrier français* à mettre ses presses à la disposition du journal. Cette attitude lui valut, le 5 juillet 1831, son élection comme député du 4^e collège de la Nièvre (Cosne), par 115 voix (128 votants, 162 inscrits). Mais M. Lafond alla s'asseoir au centre de la Chambre et vota constamment avec

la majorité conservatrice. Réélu, le 21 juin 1834, par 114 voix (143 votants, 209 inscrits), contre 18 à M. de Bourgoing, il se prononça pour les lois de septembre 1835, pour toutes les mesures proposées par le ministère, et obtint encore le renouvellement de son mandat : le 4 novembre 1837, par 135 voix (214 votants, 269 inscrits); le 2 mars 1839, par 145 voix (177 votants), et le 9 juillet 1842, par 148 voix (230 votants, 279 inscrits), contre 69 à M. de Bourgoing. M. Lafond vota, en 1845, pour l'indemnité Pritchard. « On assure, écrivait vers cette époque un biographe parlementaire, que pour le récompenser de son dévouement à toute épreuve et pour permettre à M. Delangle d'arriver à la députation, le ministre va le nommer pair de France. » Cette assertion se trouva vérifiée le 21 juillet 1846; M. Lafond fut appelé à la pairie, et M. Delangle prit sa place au Palais-Bourbon. M. Lafond soutint le gouvernement de Louis-Philippe jusqu'à la révolution de 1848, qui le rendit à la vie privée. Régent de la Banque de France et chevalier de la Légion d'honneur.

LAFOND DE SAINT-MUR (GUIL-JOSEPH-RÉMY DEPLANCHE, BARON), député au Corps législatif de 1857 à 1870, membre du Sénat, né à la Roche-Canillac (Corrèze) le 8 décembre 1817, fit son droit à Paris et entra dans l'administration comme conseiller de préfecture. Secrétaire général de la préfecture de la Corrèze (1847-1857), il se porta, comme candidat officiel, aux élections du 22 juin 1857, et fut élu député de la 1^{re} circonscription de la Corrèze par 24,746 voix (29,981 votants, 42,156 inscrits), contre 3,574 voix à M. Lebraly et 1,644 à M. Sage, ancien représentant. Il prit place dans la majorité dynastique et fut successivement réélu : le 12 juin 1863, par 26,520 voix (26,870 votants, 39,483 inscrits), et, le 24 mai 1869, par 25,193 voix (28,513 votants, 40,624 inscrits), contre 3,208 voix à M. Jules Favre. Défenseur constant du pouvoir, il vota en 1870 pour la guerre de Prusse. Rendu à la vie privée par la chute de l'Empire, il se présenta, le 30 janvier 1876, aux élections sénatoriales dans la Corrèze, et fut élu par 245 voix sur 346 votants. Il siégea à droite, dans le groupe de l'Appel au peuple, vota la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie en 1877, et soutint le cabinet du 16 mai. Ancien maire de Tulle, conseiller général du canton de la Roche-Canillac, officier de la Légion d'honneur du 14 août 1866 et officier de l'Instruction publique, il fut réélu sénateur, mais cette fois comme candidat républicain, au renouvellement triennal du 6 janvier 1885, avec 342 voix sur 707 votants. Il soutint généralement les ministères opportunistes, s'abstint (juin 1886) au scrutin sur l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, se prononça pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger; il s'est abstenu sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse.

LAFONT (JEAN-ANTOINE-AIME), député de 1881 à 1889, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 2 avril 1835, se fixa de bonne heure à Paris, et entra à la rédaction du *Temps*, où il fut chargé de la partie commerciale. Les opinions républicaines qu'il avait manifestées sous l'Empire et la part qu'il prit à l'organisation de la garde nationale de Paris, dont il ne put faire partie étant boiteux, le firent nommer, après le 4 septembre 1870, adjoint au maire du 18^e arrondissement, M. Clémenceau. Intimement lié avec

celui-ci, il partagea avec lui, lors de l'insurrection du 18 mars, les dangers d'une situation équivoque, fut accusé de n'avoir pas empêché l'assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte, faillit être arrêté par le gouvernement de Versailles, et le fut effectivement par la Commune. Élu, en 1871, conseiller municipal de Paris pour le quartier de la Goutte-d'Or, il fut réélu en 1874, dans celui des Grandes-Carrières; puis en 1878 et en 1881. M. Lafont vota avec les radicaux du conseil. Ce fut à cette époque qu'il entra dans la carrière parlementaire. L'option de M. Clémenceau pour la 2^e circonscription du 18^e arrondissement ayant rendu vacante la 1^{re}, M. Lafont s'y porta candidat à sa place et sous son patronage, et fut élu, le 18 décembre 1881, par 6,862 voix (11,329 votants, 20,191 inscrits), contre 2,744 à M. Joffrin, du parti ouvrier possibiliste, 1,028 à M. G. Berry, monarchiste, et 145 à M. Henry. Il s'inscrivit au groupe de l'extrême-gauche, et opina constamment avec la fraction de ce groupe qui suivait les inspirations de M. Clémenceau. Il contribua par son vote à la chute des ministères Gambetta et Ferry, et se prononça pour la séparation de l'Église et de l'État et contre les crédits de l'expédition du Tonkin. Inscrit, aux élections d'octobre 1885, sur plusieurs listes radicales du département de la Seine, M. Lafont réunit, au premier tour de scrutin, 141,457 voix, fut classé le 21^e sur la liste définitive des candidats, et fut élu, au scrutin de ballottage, par 285,254 voix (416,896 votants, 564,338 inscrits). Il reprit sa place dans le groupe avancé de la majorité républicaine, parut rarement à la tribune, se montra, pendant la législature, l'adversaire des cabinets Rouvier et Tirard, vota l'expulsion des princes, soutint le ministère Floquet, et se prononça, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

LAFONT DE SAVINES (CHARLES), député en 1789, né à Embrun (Hautes-Alpes) le 17 février 1742, mort à Embrun le 16 janvier 1815, entra dans les ordres, et fut nommé en 1778 évêque de Viviers. Il adopta les principes de la Révolution, et, ayant été élu, en 1789, député du clergé aux États-Généraux par la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, il fut un des quatre évêques français qui prêterent le serment à la Constitution civile. Au commencement de 1791, Lafont de Savines se démit de son évêché, mais il l'accepta de nouveau des électeurs de l'Ardeche, et exerça jusqu'au 1^{er} décembre 1793 les fonctions d'évêque constitutionnel de ce département. Devenu suspect à cette époque, il fut emprisonné et ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Il voulut alors reprendre l'administration de son diocèse, mais il fut obligé de se retirer. En 1802, l'autorité ecclésiastique obtint son internement à Charenton, tandis que l'archevêque de Vienne faisait administrer par un conseil le diocèse de Viviers. Lafont de Savines ayant publiquement rétracté ses opinions et actes précédents, put enfin se retirer à Savines, dans le château de sa famille, puis à Embrun, dans l'hôtel où il était né, et où il mourut (janvier 1815).

LAFONT DU CUJULA (CHARLES-MARIE), dé-

puté en 1791, au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 16 avril 1749, mort à Agen le 1^{er} novembre 1811, « fils de messire Henry de Lafont du Cujula et de dame Rose Sarasin de Vulade », fut, sous l'ancien régime, consul à Agen, et commissaire de la noblesse de l'Agenois à l'assemblée bailliagère. A la Révolution, il devint officier municipal et maire d'Agen, président de l'administration du district d'Agen, et fut élu, le 2 septembre 1791, député du Lot-et-Garonne à l'Assemblée législative, le 5^e sur 9, par 278 voix sur 365 votants. Il ne prit la parole que pour faire part d'une découverte relative à la fabrication économique du pain. Membre du directoire du département de Lot-et-Garonne après la session, il fut élu député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, le 27 germinal an VII; il présenta à cette assemblée un projet de perception des contributions, adhéra au coup d'État de brumaire, et fut choisi par le Sénat conservateur comme député du même département au nouveau Corps législatif, le 4 nivôse an VIII. Le 6 brumaire an XII, le gouvernement le nomma secrétaire général de la préfecture à Agen.

LAFONTAINE (JOSEPH-PIERRE), représentant du peuple en 1848, né à Moscou (Russie) le 21 mars 1792, mort à Neuilly (Seine) le 15 avril 1858, fils d'un ancien dragon du régiment de Schauenbourg, entra à 17 ans à Saint-Cyr, en sortit sous-lieutenant au 11^e de ligne le 19 mai 1811, prit part à la campagne de Russie, fut nommé lieutenant lors de l'entrée à Moscou (23 septembre 1812), et capitaine à la Bérésina. Aide-de-camp du général Gérard le 27 janvier 1813, chevalier de la Légion d'honneur le 21 juin, après la bataille de Wurtschen (21 mai), il se distingua encore à Leipzig, et, durant les Cent-Jours, à Ligny, où il sauva la vie du général Gérard, et contribua au succès de la bataille et à la retraite de Blücher. A la seconde Restauration, il fut mis en non-activité, le 20 octobre 1815. Il se retira alors à Dijon, y fit de l'opposition au gouvernement des Bourbons, s'attira des amendes, de la prison et la mise à la réforme sans traitement. Après les événements de 1830, il redevint aide-de-camp du maréchal Gérard, prit part à la campagne de Belgique et au siège d'Anvers, fut promu officier de la Légion d'honneur (13 novembre 1832), nommé lieutenant-colonel au 20^e léger (18 janvier 1833), et fut envoyé en Afrique comme colonel du 62^e de ligne (mars 1837). Il se distingua à l'expédition de la Tafna, fut mis à l'ordre du jour de l'armée, commanda à Philippeville (janvier 1840), et dut rentrer en France en 1841, pour cause de santé, avec le grade de maréchal-de-camp. Il commandait depuis 1842 la subdivision de Nevers, lors de la révolution de février. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de la Nièvre à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 8, par 25,731 voix (75,213 votants, 83,295 inscrits). Républicain modéré, il fit partie du comité de la guerre, et vota en général avec la droite, pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il avait été promu général de division le 12 juin 1848. Il n'a pas fait partie d'autres assemblées.

LAFORÉST (ETIENNE BUSSIÈRE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Jean-Baptiste-du-Tron, près du Cap-Français (Saint-Domingue) en 1743, mort à une date inconnue, sellier-carrossier au Cap-Français, fut élu 1^{er} député suppléant de Saint-Domingue à la Convention, le 24 septembre 1793. Admis à siéger, le 5 fructidor an III, en remplacement de M. Réchin, démissionnaire, il ne prit la parole que pour exposer la situation de la colonie. Il fut appelé à siéger de droit, comme conventionnel des colonies, au Conseil des Cinq-Cents, le 4 brumaire an IV. Son rôle politique n'a pas laissé d'autres traces.

LAFORÉST (ANTOINE-RENÉ-CHARLES-MATHURIN, COMTE DE), représentant aux Cent-Jours, ministre, pair de France, né à Aire (Pas-de-Calais) le 8 août 1756, mort à sa terre de Fréchin (Loir-et-Cher) le 2 août 1846, était, en 1772, sous-lieutenant au régiment de Hainaut. Il abandonna bientôt la carrière des armes pour entrer dans la diplomatie. Elève au département des affaires étrangères le 14 décembre 1774, il fut nommé, en 1779, secrétaire de légation aux Etats-Unis, puis vice-consul à Savannah, à Philadelphie et à New-York. Consul général de France aux Etats-Unis en 1788, il revint en France au mois de septembre 1793, et fut adjoint à Fauchet qui avait le titre de ministre plénipotentiaire. Ils furent révoqués tous les deux le 5 novembre an III, mais, l'année suivante (18 juillet 1797), Talleyrand, mis à la tête du département des Relations extérieures, confia à Laforest la direction de la comptabilité et des fonds. Directeur des postes à l'époque du Consulat, Laforest accompagna Joseph Bonaparte au congrès de Lunéville, en qualité de premier secrétaire de légation, et fut ensuite envoyé à Munich puis à la diète de Ratisbonne, comme chargé d'affaires extraordinaire. Grand-croix de la Légion d'honneur (19 vendémiaire an XII), il fut nommé ministre plénipotentiaire à Berlin le 1^{er} mai 1805, et remplit ces fonctions avec honneur durant la campagne d'Austerlitz et les préliminaires de la guerre de Prusse. Il allait partir pour la Russie, quand il reçut l'ordre de se rendre à Madrid, en qualité d'ambassadeur, en 1808, après les événements d'Aranjuez. Il occupa cinq ans ce poste difficile, et fut créé comte de l'Empire le 28 janvier 1809. Rentré en France en 1813, il reçut la mission de négocier à Valençay, avec Ferdinand VII, le traité qui rouvrait à ce prince les portes de l'Espagne. Il fut nommé peu après grand-croix de l'ordre de la Réunion. A la rentrée des Bourbons, le roi lui confia par intérim le ministère des Affaires étrangères, du 3 avril au 12 mai 1814, et le chargea de préparer le traité de Paris. En récompense de ses services il reçut le grand-cordon de la Légion d'honneur. Elu, le 11 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le collège de département de Loir-et-Cher, avec 35 voix (51 votants, 180 inscrits), il fut nommé, à la seconde Restauration, ministre plénipotentiaire auprès des puissances alliées. Pair de France le 5 mars 1819, il devint en 1825 ministre d'Etat et membre du conseil privé. La révolution de 1830 le priva de ses emplois et dignités.

LAFORÉST (DÉMOPHILE), représentant en 1848, né à Villié (Rhône) le 29 août 1795, mort à Saint-Léonard-sur-Mer (Angleterre) le 7 avril 1867, fils d'un maître de pension, étudia le droit et s'établit à Lyon comme notaire. Il pro-

fessa sous Louis-Philippe des opinions libérales et se présenta, le 9 juillet 1842, puis, le 1^{er} août 1846, à la députation : il réunit dans le 1^{er} collège du Rhône, la première fois, 515 voix contre 586 à l'élu, député sortant, M. Sauzet, et, la seconde fois, 468 voix contre 722 au député sortant, et 156 à M. Guérin. Placé à la tête de l'administration municipale par le parti populaire, après la révolution de 1848, M. Laforest montra dans ces fonctions une certaine habileté qui lui valut, avec l'appui de tous les partis, son élection comme représentant du Rhône à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 14, avec 126,743 voix. Presque toujours absent par congé, il ne prit qu'une part très restreinte aux travaux parlementaires. M. Laforest appartenait à la fraction la plus conservatrice de la gauche, et faisait partie du comité de la justice. Il se prononça contre le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, pour la suppression de l'impôt du sel. Non réélu à la Législative, il continua de diriger à Lyon son étude de notaire, devint membre de la commission municipale de Lyon et conseiller général du Rhône, et reçut la croix de la Légion d'honneur. De fâcheuses opérations financières où son nom se trouva compromis l'obligèrent plus tard à quitter la France. Il passa en Angleterre et y mourut.

LAFORÉST D'ARMAILLÉ (GABRIEL-JULIEN-JACQUES-LOUIS), député de 1815 à 1816, né à Bruz (Ille-et-Vilaine) le 25 août 1764, mort à une date inconnue, était conseiller au parlement de Bretagne depuis le 22 janvier 1784. Il resta à l'écart pendant la Révolution, fut nommé syndic des pauvres de Rennes le 9 nivôse an XII, conseiller municipal (3 frimaire an XIII), puis entra dans la magistrature et devint conseiller à la cour de Rennes. Il fut élu, le 22 août 1815, au grand collège, député d'Ille-et-Vilaine par 99 voix (183 votants, 247 inscrits). Il appartient à la majorité de la Chambre introuvable, puis devint président de chambre à la même cour, fonctions qu'il remplit jusqu'à la révolution de 1830. — Chevalier de la Légion d'honneur.

LAFORÉST. — Voy. DIVONNE (COMTE DE).

LAFORGE (ANNE-ETIENNE-MARIE), député en 1789, né à Auxerre (Yonne) le 26 décembre 1748, mort à Paris le 12 mai 1803, était, avant la Révolution, conseiller au présidial d'Auxerre. En mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage d'Auxerre. Son rôle parlementaire n'a laissé aucune trace au *Moniteur*.

LAFORGE (JEAN-MICHEL-MARGUERITE DE), député en 1789, né à Châteaudun (Eure-et-Loir) le 7 décembre 1753, mort à Châteaudun le 6 avril 1830, était avocat dans cette ville. A la Révolution, il fut (23 mars 1789) élu par le bailliage de Blois député du tiers aux Etats-Généraux. Il vota, sans paraître à la tribune, avec la majorité, et devint plus tard (25 prairial an XI) conseiller général d'Eure-et-Loir.

LA FORGE (ANATOLE-ALEXANDRE DE), député de 1881 à 1889, né à Paris le 1^{er} avril 1821, se destina d'abord à la diplomatie. Attaché à la légation de Florence, puis secrétaire d'ambassade à Turin et à Madrid, il fut chargé, en 1846, d'une mission en Espagne qui lui valut, au retour, la croix de chevalier de la Légion d'honneur. La révolution de 1848 modifia ses idées : il se tourna vers le journalisme, collabora à l'*Estafette*, puis entra au *Siccle*, dont il devint un des principaux rédacteurs, et où il

se fit pendant plusieurs années une spécialité des questions de politique extérieure. Ayant soutenu, sous l'Empire, l'opposition démocratique, il fut nommé, après le 4 septembre 1871, préfet du département de l'Aisne. Les circonstances faisaient alors de cette fonction un véritable poste de combat : M. A. de La Forge parvint à grand-peine jusqu'à Saint-Quentin, que la prise et l'occupation de Laon avaient substitué au chef-lieu, y organisa la résistance, et eut personnellement, à la vaillante défense de cette ville contre les troupes allemandes, pendant la journée du 8 octobre 1870, une part des plus honorables : le préfet avait combattu à la tête des gardes nationaux, des pompiers et des ouvriers de Saint-Quentin, et, quoique blessé grièvement à la jambe, était resté au feu jusqu'au moment où l'ennemi s'était décidé à battre en retraite sur Laon. Le gouvernement de la Défense nationale nomma M. A. de La Forge officier de la Légion d'honneur (28 octobre), lui adressa de chaleureuses félicitations, et l'appela à la préfecture des Basses-Pyrénées (février 1871). Partisan de la guerre à outrance, M. de La Forge s'efforça de rendre cette politique populaire, présida aux élections du 8 février 1871, et donna sa démission après le vote des préliminaires de paix. Redevenu collaborateur du *Siècle*, il fut porté par les républicains, aux élections du 14 octobre 1877, candidat dans le 8^e arrondissement de Paris, où il obtint 5,241 voix contre 6,335 au vice-amiral Touchard, monarchiste, élu. Puis, lors de la formation du cabinet Dufaure, le 14 décembre suivant, M. Anatole de La Forge fut appelé aux fonctions de directeur de la presse au ministère de l'Intérieur. En les acceptant, le nouveau titulaire s'était flatté de l'espoir que le gouvernement et les Chambres établiraient en matière de presse le régime de la liberté absolue ; il adressa même dans ce sens à M. de Marcère un remarquable rapport, dont les conclusions ne furent pas adoptées par les pouvoirs publics. Il se démit alors (25 mai 1879) de ses fonctions : Candidat républicain à l'élection partielle du 29 mai 1881, motivée dans le 9^e arrondissement de Paris par le décès d'Emile de Girardin, il fut élu par 9,198 voix (15,698 votants, 23,261 inscrits), contre 4,250 à M. Ed. Hervé, monarchiste, et 2,079 à M. Paul Dubois, républicain radical. Aux élections générales suivantes (21 août de la même année), le 9^e arrondissement ayant été divisé en deux circonscriptions, il se représenta dans la première, et fut élu par 4,927 voix (5,866 votants), sans concurrent. D'opinions et de caractère indépendants, M. Anatole de La Forge ne se fit inscrire à aucun groupe parlementaire ; en fait, il vota le plus souvent avec les radicaux de la Chambre, notamment pour la liberté de la presse, de réunion, etc. Il demanda la publicité des séances du conseil municipal de Paris, et se montra partisan (novembre 1883) de la création d'un maire de Paris, dont les attributions auraient été réduites, comme celles du maire de Lyon ; cette proposition, soutenue par M. Floquet et par M. Spuller, et combattue par M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur, fut rejetée à 277 voix contre 201. M. de La Forge opina à la même époque en faveur de la révision intégrale de la Constitution, tout en refusant d'embrigader dans la *Ligue révisionniste* dont le chef était M. Clémenceau. En août 1884, il fut du petit nombre des députés qui refusèrent d'aller à Versailles pour prendre part aux séances du Congrès, ne lui reconnaissant pas le droit de procéder à une révision limitée de la Constitution. Après la mort de Vic-

tor Hugo, il prit l'initiative de la motion tendant à déposer le corps du poète au Panthéon. Enfin il vota contre la politique coloniale et rejeta les crédits du Tonkin. En dehors de la politique pure, M. Anatole de La Forge, que sa bravoure personnelle et son patriotisme éprouvé rendaient sympathique à tous les partis, avait été en mainte occasion investi par ses collègues d'une sorte de magistrature d'honneur, et s'était fait, dans les différends et dans les duels survenus entre des membres du parlement ou de la presse, une situation spéciale d'arbitre. En 1885, son nom ayant été mis en avant pour la présidence de la République, il déclina toute candidature. Inscrit, le 4 octobre 1885, sur plusieurs listes républicaines et radicales dans le département de la Seine, il fut un des quatre élus du premier tour de scrutin, le 3^e sur 38 députés à nommer, par 222,334 voix (434,011 votants, 564,333 inscrits). La majorité de la Chambre nouvelle le désigna comme l'un des vice-présidents. M. A. de La Forge continua d'opiner le plus souvent avec l'extrême-gauche, fut l'adversaire des ministères Rouvier et Tirard, vota contre l'expulsion des princes (juin 1886), soutint (octobre 1888) les réclamations du Syndicat de la presse contre les questeurs de la Chambre, et donna à cette occasion sa démission de vice-président, qu'il refusa de retirer. Il se prononça énergiquement contre l'attitude du général Boulanger, quitta la *Ligue des patriotes*, lorsque celle-ci eut adhéré au « boulangisme », soutint le cabinet Floquet, et, en dernier lieu, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et se prononça contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. M. A. de La Forge est décoré de la médaille militaire. On a de lui, outre de nombreux articles insérés dans le *Siècle* : *L'Instruction publique en Espagne* (1847) ; *des Vicissitudes politiques de l'Italie dans ses rapports avec la France* (1850) ; *Histoire de la République de Venise sous Manin* (1853) ; *la Peinture contemporaine en France* (1856) ; *l'Autriche devant l'opinion* (1859) ; *la Liberté* (1862) ; *la Pologne devant les Chambres* (1863) ; *Lettres à Mgr Dupanloup à propos de la Pologne* (1865), etc.

LAFORQUE DE BELLEGARDE (CALIXTE-JOSEPH-CAMILLE), représentant du peuple en 1848, né à Gap (Hautes-Alpes) le 15 avril 1806, mort à Embrun (Hautes-Alpes) le 21 novembre 1875, propriétaire à Embrun, fils d'un riche cultivateur, et d'opinions assez avancées, fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Hautes-Alpes à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 3, par 16,644 voix (28,944 votants, 34,324 inscrits). Il fit partie du comité des travaux publics et, bien que considéré comme radical, vota en général avec la droite, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Rateau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il rentra dans la vie privée, et, sous l'Empire, se présenta, comme candidat d'opposition au Corps législatif, aux élections

du 1^{er} juin 1863, dans la circonscription unique des Hautes-Alpes; il échoua avec 762 voix contre 19,455 à l'élu officiel, M. Garnier, 5,692 à M. Faure et 2,418 à M. Blanc, médecin.

LAFRESSANGE (HENRY-JACQUES-HILAIRE-JEAN-FRANÇOIS-RÉGIS SAGNARD, MARQUIS DE), député de 1837 à 1848, né à Saint-Didier-la-Sauve (Haute-Loire) le 10 mars 1791, mort à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne) le 28 août 1852, ancien officier de la garde royale sous la Restauration, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire et conseiller général de la Haute-Loire, entra dans la politique après la révolution de juillet. Candidat légitimiste à la députation, il échoua dans le 3^e collège de la Haute-Loire, le 6 septembre 1834, avec 114 voix contre 118 à l'élu, M. Cuocq; mais, s'étant rapproché du gouvernement, il fut successivement élu, dans le même collège (Yssingeaux) : le 4 novembre 1837, par 189 voix (327 votants, 356 inscrits), contre 135 au député sortant, M. Cuocq; le 2 mars 1839, par 234 voix (241 votants); le 9 juillet 1842, par 201 voix (331 votants, 364 inscrits), contre 61 à M. Dumoulin; le 1^{er} août 1846, par 272 voix (363 votants, 409 inscrits), contre 80 à M. Cuocq. Son dévouement au pouvoir ne se démentit que rarement, car il vota pour les fortifications de Paris, pour le recensement, pour l'indemnité Pritchard, mais contre la proposition relative aux députés fonctionnaires, contre la dotation du duc de Nemours, puis contre les incompatibilités, et contre l'adjonction des capacités. La révolution de 1848 le rendit à la vie privée.

LAFROGNE (FRANÇOIS-BALTHAZAR), député de 1816 à 1821, né à Harboué (Meurthe) le 11 mars 1769, mort à Blamont (Meurthe) le 23 août 1845, était notaire à Blamont et maire de cette ville, lorsqu'il fut élu, le 4 octobre 1816, député de la Meurthe, au collège de département, par 115 voix (181 votants, 271 inscrits). Il prit place au centre gauche, vota le rejet du projet de loi sur les commissaires-priseurs, et demanda le renvoi au ministre de la Guerre de la pétition d'un sieur Demontrey, fournisseur des transports militaires de la place de Blamont, qui réclamait contre le non-paiement d'une fourniture. Là se borna son rôle parlementaire. La santé de M. Lafrogne étant devenue mauvaise, il sollicita et obtint un congé. Les journaux annoncèrent inexactement sa mort en juillet 1819, et cette erreur fut tellement accréditée, qu'on la trouve reproduite dans le *Guide électoral* ou *Biographie législative de tous les députés*, par Brissot-Thivars (1819-20). En réalité, M. Lafrogne conserva son titre de député jusqu'au renouvellement de 1821, et ne mourut que le 23 août 1845, à Blamont.

LAGACHE (CÉLESTIN-DIEUDONNÉ), représentant du peuple en 1848, sénateur de 1879 à 1883, né à Courcelles-Epayelles (Oise) le 29 août 1809, fils d'un cultivateur, termina ses études à Paris, entra comme sténographe au *Moniteur officiel* en 1830, et devint sténographe reviseur en 1834. Après la révolution de février 1848, il assistait, comme simple électeur, à une séance du club de Méru (Oise), où les candidats à l'Assemblée constituante exposaient leurs idées. La discussion s'égarait, quand M. Lagache rétablit avec tant de clarté les questions posées, que plusieurs électeurs demandèrent que son nom fût inscrit sur la liste des candidats. Le 23 avril, il fut élu représentant de l'Oise à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 10, par 72,732 voix.

Il fut secrétaire du comité de l'administration départementale et communale et vota le plus souvent avec la droite, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Causidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il se présenta comme candidat d'opposition au Corps législatif, dans la 2^e circonscription de l'Oise, le 29 février 1852, et échoua avec 440 voix contre 25,513 à l'élu officiel M. de Planey, et 250 à M. Duranton. Il reentra quelques années après au service sténographique du Sénat, en devint directeur, et prit sa retraite en 1874, avec le titre de directeur honoraire. Aux élections sénatoriales du 5 janvier 1879, il fut élu sénateur de l'Oise par 478 voix (774 votants); il prit place au centre gauche, soutint les ministères républicains, s'abstint toutefois (juin 1886) au scrutin sur l'expulsion des princes, et ne fut pas réélu au renouvellement triennal du 5 janvier 1888. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 août 1867, officier du 14 avril 1874.

LAGARDE (FRANÇOIS, CHEVALIER), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Cahors (Lot) le 13 avril 1763, mort à Cahors le 12 février 1815, était officier de marine au moment de la Révolution. Il quitta la France avec les premiers émigrés et servit dans les lanciers britanniques comme capitaine. En 1793, il fit partie, en Vendée, de l'armée de Stofflet, où il lia connaissance avec l'abbé Bernier, dont il devint le secrétaire. Nommé, grâce à la protection de ce dernier, agent général des armées royales auprès des puissances belligérentes, il alla, en cette qualité, à Londres, demander des subsides au ministère anglais. Il n'obtint que 500 £., et se rendit de là à Edimbourg, porteur des lettres de M. de Puisaye au comte d'Artois. Rentré en France sous le Directoire, il fut élu député du Lot au Conseil des Cinq-Cents, le 27 germinal an VII, adhéra au coup d'Etat de brumaire, fut nommé maire de Cahors le 27 germinal an VIII, chevalier de la Légion d'honneur le 14 brumaire an XIII, et créé chevalier de l'Empire le 26 octobre 1808. Il mourut peu de temps avant le retour de l'île d'Elbe.

LAGARDE (BARTHÉLEMY), représentant en 1848 et 1849, né à Bordeaux (Gironde) le 15 décembre 1795, mort à Paris le 17 septembre 1887, étudia le droit, fut reçu avocat, et s'inscrivit au barreau de Bordeaux, où il se fit, sous la Restauration et sous le gouvernement de Louis-Philippe, une brillante réputation d'avocat d'affaires et de juriconsulte. Ses opinions le rapprochaient de l'opposition dynastique, et il fut, à deux reprises, le candidat des libéraux à la Chambre des députés: le 9 juillet 1842, il obtint dans le 4^e collège de la Gironde (Bordeaux) 98 voix contre 290 à l'élu, M. Roul, et 188 à M. Bonneval; et, le 1^{er} avril 1846, il en réunit 154 contre 425 au député sortant, réélu, et 160 à M. Lamyre. Elu, après la révolution de février, représentant de la Gironde à l'Assemblée constituante (23 avril 1848), le 7^e sur 15, par 88,714 voix (146,606 votants), il vota d'ordinaire avec le parti qui soutint le général Cavaignac au pouvoir, et se prononça: contre le rétablisse-

ment du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac. Après l'élection de L.-N. Bonaparte à la présidence, M. Lagarde accentua davantage ses votes dans le sens démocratique et opina : pour la suppression de l'impôt du sel (comme rapporteur de ce projet de loi, il conclut à la suppression des deux tiers (27 décembre 1848), contre la proposition Rateau, contre l'interdiction des clubs, contre les crédits de l'expédition de Rome, etc. Non résolu tout d'abord à la Législative, il y entra, le 14 octobre 1849, à la faveur de l'élection partielle motivée par le décès de M. Ravez, avec 35,245 voix (70,390 votants, 175,965 inscrits), contre 25,766 à M. Gauthier et 8,632 à M. Ravez fils. M. Lagarde prit place à la gauche modérée, combattit en plusieurs occasions les opinions de la majorité monarchiste et les actes du gouvernement présidentiel, et fut rendu au barreau de Bordeaux par le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Après une tentative infructueuse, comme candidat d'opposition au Corps législatif, dans la 1^{re} circonscription de la Gironde, le 29 février 1852, — il n'eut que 524 voix contre 10,132 à l'élu, M. Montané, — M. B. Lagarde resta au barreau dont il fut bâtonnier en 1835, 1854, 1870 et 1871.

LAGARDE (BARON DE). — Voy. PELLETIER.

LAGENTIE (ETIENNE), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, était commissaire près l'administration municipale de Caylus, lorsqu'il fut élu (26 germinal an VI) député du Lot au Conseil des Cinq-Cents. Il siégea obscurément jusqu'en l'an VIII.

LAGET (JACQUES-LOUIS), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1882, né à Meyrueis (Lozère) le 20 septembre 1821, mort à Nîmes (Gard) le 23 novembre 1882, prit place au barreau de Nîmes en 1847, fut nommé sous-préfet d'Uzès en 1848, puis substitué du procureur de la République, et fut révoqué en 1849. Pendant la durée de l'Empire, il continua, dans sa ville natale, à exercer la profession d'avocat et, en 1865, devint conseiller général du canton de Nîmes. Nommé préfet du Gard au 4 septembre 1870, il échoua, le 8 février 1871, aux élections générales pour l'Assemblée nationale, avec 47,690 voix sur 95,143 votants; mais il fut élu aux élections complémentaires du 2 juillet suivant, le 1^{er} sur 2 de la liste républicaine, par 56,071 voix (97,257 votants, 134,844 inscrits). Cette élection n'ayant pas été validée, en raison des fonctions administratives exercées par le candidat, M. Laget se représenta devant ses électeurs, le 7 janvier 1872, et fut réélu par 53,491 voix (100,408 votants, 133,866 inscrits), contre 46,625 à M. Benoît d'Azy fils. Il prit place à l'Union républicaine, attaqua violemment M. Guignes de Champvans, préfet du Gard sous l'ordre moral, souleva contre lui de nombreuses difficultés en sa qualité de président du conseil général, et vota pour le retour à Paris, pour la dissolution, pour la proposition du centre gauche, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles, contre le 24 mai, contre la démission de Thiers, contre l'arrêté sur les enterrements civils, contre la prorogation des pou-

voirs du Maréchal, contre l'état de siège, contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie. Élu, le 30 janvier 1876, sénateur du Gard par 223 voix sur 430 votants, il prit place à la gauche de la Chambre haute, vota contre la dissolution de la Chambre, demandée, en 1877, par le ministère de Broglie, soutint les ministères républicains qui suivirent, et mourut au cours de la législature.

LAGIER-LACONDAMINE (JOSEPH-BERNARD), député en 1791 et de l'an XII à 1810, né à Die (Drôme) le 20 août 1758, mort à Die le 14 juin 1823, « fils de maître Louis Lagier, avocat à la cour, et de demoiselle Françoise Delamorte, » était avocat au bailliage de Die avant la Révolution. Administrateur du département, procureur-syndic du district en 1791, il fut, le 3 septembre de la même année, élu député de la Drôme à l'Assemblée législative, où il siégea parmi les partisans de la monarchie constitutionnelle. Après le 18 brumaire, Lagier-Lacondamine fut nommé commissaire près le tribunal civil de Die, et continua d'exercer les mêmes fonctions sous diverses dénominations suivant les régimes. Le 29 thermidor an XII, le Sénat conservateur l'appela à représenter le département de la Drôme au Corps législatif, dont il fut vice-président, et qu'il quitta en 1810. Il se rallia aux Bourbons, et mourut procureur du roi près le tribunal de première instance de Die, ayant reçu, le 20 mars 1816, l'investiture du gouvernement de la Restauration.

LAGOILLE DE LOCHEFONTAINE (ETIENNE-NICOLAS), député en 1789, né à Reims (Marne) le 30 novembre 1749, mort à Reims le 6 septembre 1814, chanoine de la cathédrale de Reims, fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Reims. Son nom ne figure pas au *Moniteur*.

LAGOUPILLIÈRE (ALEXANDRE-LOUIS-JEAN-BAPTISTE-JACQUES), MARQUIS DE DOLLON, député de 1827 à 1834, né à Dollon (Sarthe) le 21 juillet 1778, mort au château de Dollon le 23 juillet 1856, propriétaire à Semur, entra dans la carrière politique le 17 novembre 1827, comme député du 4^e collège de la Sarthe (Saint-Calais), élu par 122 voix sur 192 votants (214 inscrits), contre 67 à M. de Boisguilbert, maire de Montmirail. Il prit place au centre gauche et vota d'ordinaire avec la fraction la plus modérée de l'opposition constitutionnelle. Un biographe parlementaire disait de lui : « C'est un excellent homme, un *bon vivant*, dont la carrière législative a commencé dans la nouvelle Chambre septennale. Il aime le Roi, la Charte et les plaisirs. » Un autre, de 1828, ajoutait : « Doué d'un superbe physique, M. de Dollon fait de fréquents voyages à Paris, et ne retourne jamais dans ses foyers sans fournir à ses concitoyennes un modèle des modes et de la mise de la capitale. A cet effet, il prend pour compagne de voyage une Parisienne dont l'élégance et la beauté font, pendant six mois, l'envie et l'admiration du beau sexe de son département. Nouveau voyage, nouveau modèle, et, jusqu'à présent, on n'a eu qu'à applaudir au goût exquis de M. de Dollon. » M. de Dollon, doctrinaire en politique et ami de Royer-Collard, fut des 221, et obtint sa réélection, le 12 juillet 1830, avec 149 voix (230 votants, 257 inscrits), contre 78 à M. Ana-

tole de Montesquiou. Il se rallia au gouvernement de Louis-Philippe, fut encore réélu, le 5 juillet 1831, par 190 voix (308 votants, 379 inscrits), contre 103 à M. Lelong, et appartint jusqu'en 1834 à la majorité.

LAGOY (JEAN-BAPTISTE-FLORENTIN-GABRIEL MEYRAUD, MARQUIS DE), député de 1815 à 1821 et de 1827 à 1830, né à Arles (Bouches-du-Rhône) le 22 octobre 1764, mort à Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône) le 5 septembre 1829, était, avant 1789, officier au régiment du Roi-infanterie. Il n'émigra point, se fit oublier pendant la période révolutionnaire, et ne remplit aucune fonction avant le retour des Bourbons. Dévoté à la cause royaliste, il fut élu, le 22 août 1815, député des Bouches-du-Rhône, au grand collège, par 130 voix (185 votants, 289 inscrits). Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et obtint sa réélection, le 4 octobre 1816, par 98 voix (151 votants, 270 inscrits). Assis au côté droit, il se prononça en 1819 pour les lois d'exception, et, à propos de la loi sur les douanes, soutint les amendements tendant à augmenter les droits d'entrée sur les laines étrangères. Le marquis de Lagoy quitta la Chambre en 1821, et y rentra, le 17 novembre 1827, comme député du 3^e arrondissement des Bouches-du-Rhône (Arles), élu par 139 voix (168 votants, 230 inscrits). « Ce noble marquis tient à l'ancien régime, » écrivait en 1829 la *Biographie des députés*, par J. Durville. En effet, M. de Lagoy reprit sa place à droite, soutint le ministère Polignac et mourut au cours de la législature.

LAGRANGE (FRANÇOIS), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à l'an XII, né à Puymirol (Lot-et-Garonne) le 19 août 1754, mort à Puymirol le 5 juin 1816, homme de loi et maire de Puymirol, fut élu, le 22 germinal an V, par 215 voix (254 votants), député de Lot-et-Garonne au Conseil des Anciens, où il siégea assez obscurément jusqu'au coup d'Etat de brumaire. S'étant montré favorable à la politique de Bonaparte, Lagrange fut inscrit, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, sur la liste des députés au nouveau Corps législatif; il y représenta jusqu'au 28 prairial an XII le département des Bouches-du-Rhône.

LAGRANGE (JOSEPH, COMTE DE), député de 1817 à 1822 et pair de France, né à Saint-Pes-serre (Gers) le 10 janvier 1763, mort à Paris le 16 janvier 1836, « fils d'Armand Lagrange, bourgeois, et de demoiselle Marianne Baruit, mariés, » entra, en 1794, comme capitaine, aux volontaires du Gers, fit les campagnes de 1796 et 1797 en Italie, en Carinthie et en Tyrol, devint général de brigade, et fut choisi par Bonaparte pour faire partie de l'expédition d'Égypte. Il entra au Caire à la tête de l'avant-garde, assista au siège d'El Harisch et se distingua à Héliopolis. De retour en France, il fut nommé inspecteur de gendarmerie, général de division, puis commandant de la 14^e division militaire (23 septembre 1800). En 1805, il reçut le commandement de l'expédition dirigée contre les colonies anglaises des Antilles, débarqua à la Dominique, fit la garnison prisonnière, s'empara de l'artillerie et du matériel, des navires au port, et détruisit les fortifications et les magasins. Commandant d'une division en Hollande en 1806, il fit campagne, sous les ordres de Mortier, contre les troupes de l'électeur de Hesse-Cassel, et devint ensuite gouverneur de cet électorat. Membre de la commis-

sion chargée d'organiser le royaume de Westphalie, il devint chef d'état-major et ministre de la Guerre du roi Jérôme. Envoyé en Espagne en 1808, il se signala à Tudela sous les ordres de Lannes et fit subir de grosses pertes à Castanos. Commandant des troupes badoises en 1809, créé comte de l'Empire le 26 avril 1810, attaché en 1812 au 9^e corps sous les ordres du maréchal Victor, il opéra contre Hoertel, dans les marais de Bobinsk, passa en 1813 dans le corps de Marmont, se battit à Dresde et à Leipzig, et, en 1814, fut blessé à Champaubert. Il se retira à Gisors, à la première Restauration, ne prit aucune part aux événements des Cent-Jours, présida le collège électoral du Gers en 1817, et fut élu, le 20 septembre, député du collège de département du Gers, par 513 voix (797 votants, 1,245 inscrits). Il siégea dans la majorité royaliste, fut nommé inspecteur général de la gendarmerie en 1818, et grand-croix de Saint-Louis le 1^{er} mai 1821. Il était en disponibilité à la révolution de 1830. Le gouvernement de Louis-Philippe l'appela à la pairie le 19 novembre 1831, et l'admit à la retraite, comme lieutenant-général, le 11 juin 1832. Il siégea jusqu'à sa mort à la Chambre haute dans la majorité ministérielle.

LAGRANGE (ARMAND-CHARLES-LOUIS LÉLÈVRE, MARQUIS DE), pair de France, sénateur du second Empire, né à Paris le 21 mars 1783, mort à Paris le 31 juillet 1864, s'engagea, en 1800, aux hussards volontaires (ou de Bonaparte), passa bientôt après au 9^e dragons commandé par Sébastiani, devint rapidement sous-lieutenant et fut blessé à Marengo. Il accompagna ensuite Sébastiani, dont il était devenu l'officier d'ordonnance, à Constantinople en 1802, puis en Syrie, en Allemagne et dans le Tyrol. Lieutenant, le 15 juillet 1803, et aide-de-camp de Berthier, il eut à remplir une mission auprès du roi de Bavière, fut promu capitaine au 23^e chasseurs à cheval, décoré après Austerlitz, fit la campagne de Prusse, assista à Eylau, et devint, à la suite de cette bataille, chef d'escadron au 9^e hussards. Adjudant-commandant attaché au service des quartiers-maitres après Tilsitt, il fut chargé de porter la nouvelle de la paix à plusieurs cours d'Allemagne. A Bayonne, où on l'envoya ensuite, il dut s'occuper de l'organisation des troupes de l'armée d'Espagne, et reçut en récompense le titre de baron de l'Empire. En 1809, à l'armée du Danube, il se signala à Ratisbonne, à Eckmüll, à Essling et à Wagram. A cette dernière bataille il fut blessé en chargeant l'artillerie autrichienne. Proposé, à 26 ans, pour le grade de général de brigade, il ne fut pas agréé par l'empereur qui écrivit en face de son nom : « Trop jeune », et qui le nomma officier de la Légion d'honneur et comte de l'Empire (26 avril 1810), avec un majorat de 10.000 francs. Quelque temps auparavant, en qualité d'écuier de l'empereur et d'aide-de-camp du prince de Neufchâtel et de Wagram, il avait accompagné Berthier à Vienne, lorsque celui-ci alla demander pour Napoléon la main de l'archiduchesse Marie-Louise. Général de brigade le 31 janvier 1812, il reçut le commandement d'une brigade de cuirassiers, à la tête de laquelle il fit la campagne de Russie; lors de la retraite, il prit rang, avec ce qui lui restait d'hommes valides, dans « l'escadron sacré », et devint commandant du quartier général impérial. Durant la campagne de Saxe, il dirigea d'abord les avant-gardes de cavalerie du corps de MacDonald, puis fit partie du corps de cavalerie de